



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E183090

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2026

ÉDITÉ LE 10/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2019
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 06/03/2023
100 500

Raison sociale : MAS ISOLATION

15 LOTISSEMENT ARBUCETTA
20620 BIGUGLIA

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BASTIA 2019B00310

Siret : 850 171 711 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 02 918109

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10474353704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10474353704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Téléphone : 04 95 60 37 54

Portable : 06 27 04 10 93

Fax :

Site Internet : www.masisolation.com

E-mail : sarl.masisolation@gmail.com

Responsabilité légale :
AMAL HICHAM GÉRANT

Effectif moyen : 27 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/03/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/07/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	30/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	06/03/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	22/04/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.